

**Édito :**

**Un ministre en campagne**

Gabriel Attal suit à l'évidence un calendrier qui n'est pas celui dont le Service public d'Éducation a besoin. Les priorités du ministre se bousculent les unes après les autres avec la volonté de faire parler de lui, mais aussi de masquer la réalité de sa politique située dans la droite ligne de celle menée par Blanquer avant lui. L'espace médiatique ainsi saturé, impossible pour les citoyen-nés d'interroger la pertinence des annonces ayant précédé ou leur effectivité, tout juste retiennent-ils l'apparent dynamisme du ministre candidat supposé à l'élection suprême. Les personnels de l'Éducation, tout aussi ensevelis sous ces annonces, en perçoivent en revanche parfaitement le sens : celui d'une école très inégalitaire, celui d'un métier en perte de sens et caporalisé.

L'attaque sur le collège est ainsi parfaitement assumée et l'instrumentalisation faite des évaluations nationales tout à fait cynique. Le collège que dessine le ministre organiserait des parcours différents où des savoirs diversifiés seraient proposés à certains élèves quand d'autres se contenteraient de « savoirs fondamentaux » : un collège à plusieurs vitesses et aux débouchés bien différents, chacun des élèves dans son couloir. Un couloir dont on peut penser qu'il sera largement délimité par les cloisonnements sociaux et un collège où les moyens continueront d'être diminués. Les contours de ce collège excluante seraient précisés très vite, début décembre, par le ministre qui se dit sans tabou. Tenons-nous prêt-es à réagir !

L'attaque à l'encontre de nos métiers n'est pas moins violente. Au prétexte d'une attractivité de nos métiers en berne, dont les différents ministres de l'éducation de Macron sont largement responsables, les concours de recrutement seraient placés en licence, alors que la complexité des savoirs à enseigner ne cesse de croître. Sans améliorations drastiques des conditions de travail, des carrières et des salaires, l'abaissement du niveau de recrutement, non seulement n'endigera pas la crise que nous connaissons, pire, il dessinerait une vision du métier d'enseignant extrêmement rabougrie, simple exécutant, en charge de répéter les pages des manuels officiels écrits par le ministère. Ces enseignant-es-là devraient aussi être soumis-es, tout au long de leur carrière. C'est sans doute ce qui conduit le ministre à renier les engagements pris en juin 2023 sur les fins de carrière. Les modalités ainsi définies par le ministère pour l'accès à la classe exceptionnelle sont en effet scandaleuses. Le SNES-FSU s'oppose catégoriquement à ces orientations, comme il s'oppose à l'alourdissement de la charge de travail induite par l'imposition de formations exclusivement en dehors des temps de classe, au refus du ministre de rouvrir le dossier salarial et aux nouvelles suppressions de postes. Nos réactions doivent être collectives. Quand elles le sont, le ministère est mis en échec. L'exemple du pacte en témoigne, rejeté par 82 % des personnels de l'académie. Ne nous résignons à rien et battons-nous pour nos métiers et nos élèves !



**échec & pacte**

**82% de rejet dans l'académie**

**On continue pour gagner le transfert de l'argent du pacte vers la revalorisation inconditionnelle !**



## UN MÉTIER PROFONDÉMENT REMIS EN CAUSE

Nos métiers sont attaqués de toutes parts. La première offensive concerne le temps et la charge de travail. Alors que le ministère lui-même estime que la moitié des enseignant·es travaillent plus de 43 heures hebdomadaires, nous sommes confronté·es à des tentatives pour accroître encore cette charge de travail. Via le pacte tout d'abord, qui vise notamment à faire assurer des missions supplémentaires augmentant la charge de travail, mais aussi via le déplacement de la formation continue hors temps de travail face aux élèves, qui conduirait, de fait, à de nouvelles dégradations. Or, il est prévu, dès cette année scolaire, que 25 % des formations se tiennent hors temps de cours au premier semestre, 50 % au second semestre et pour la totalité dès l'année scolaire prochaine. Les réactions sont d'ores et déjà fortes face à ces tentatives, les réponses se construisent collectivement pour exprimer leur refus.

À ces attaques pour accroître notre charge de travail se conjuguent des attaques visant le cœur même de nos métiers. La volonté de mettre nos pratiques professionnelles sous contrôle, de les encadrer, voire de les réduire à la mise en œuvre de procédures est visible. La mise en place du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux a l'objectif de davantage contrôler et mettre au pas les pratiques pour ce qui relève par exemple de « devoirs faits » ou du soutien/approfondissement en sixième. Ce contrôle pourrait aussi être exercé par le chef d'établissement avec lequel ces missions seraient contractualisées, dans le cadre du pacte, et qui pourrait en vérifier la « bonne exécution ». Ce n'est pas de la science-fiction, le plan maths au collège est bien construit ainsi. Par ailleurs, le resserrement sur les « Fondamentaux », que le Ministre ne cesse de promouvoir, vise à réduire le champ des apprentissages mais aussi à aller vers des procédures mécaniques, réductrices et répétitives. On est bien loin de l'exigence d'un·e enseignant·e concepteur·trice de ses pratiques, poursuivant l'objectif de donner du sens

aux apprentissages, capable d'adapter ses démarches à ses élèves pour mieux les conduire dans des activités stimulantes. La multiplication des évaluations et des certifications, au collège notamment, s'inscrit dans cette même logique délétère pour nos métiers et nos élèves. Ces évaluations standardisées s'accompagnent de livrets et de guides censés piloter nos enseignements. Là encore, c'est le sens même du métier et notre liberté professionnelle qui sont remis en cause.

La modification de la place du concours, sur laquelle le ministre réfléchit depuis plusieurs semaines, pourrait venir parachever ces attaques contre nos métiers. L'une de ses hypothèses est de placer le concours de recrutement en fin de licence, en L3. Un tel recul, alors même que les connaissances ne cessent de se complexifier et que nos métiers devraient être confortés dans leurs dimensions universitaire et didactique, serait un très mauvais signal. Recul sur les connaissances disciplinaires, recul sur l'enseignant·e concepteur·trice de ses pratiques capable de résister à des injonctions souvent réductrices : voilà ce que prépare sérieusement G. Attal. On mesure les dégâts qui découleraient de tels choix à la fois sur les contenus mais aussi sur le niveau de rémunération des enseignant·es. Inutile de revaloriser des métiers désormais recrutés au niveau licence. Ce n'est pas la promesse de deux années de formation en Inspé jusqu'au Master qui changerait fondamentalement la donne ! Une formation maison, très largement professionnalisante, avec des stages en observation en M1 puis en responsabilité en M2 ne saurait compenser ce recrutement en licence.

Les attaques sont multiples et cohérentes, on le voit, révélatrices d'un manque d'ambition pour les enseignant·es comme pour les élèves. **Car une telle conception réductrice du métier irait forcément de pair avec des renoncements pour ce qui est des contenus de formation pour les élèves.** Le SNES-FSU s'y oppose par tous les moyens, mais l'ensemble de la profession doit aussi se mobiliser !

## CSA ACADÉMIQUE ET CAEN : FORMATIONS PROFESSIONNELLES, DANGERS À VENIR

Ces deux instances avaient pour objet principal la carte des formations professionnelles. Les annonces de Macron sur la fermeture des sections, à son sens, non insérantes, notamment tertiaires, dans le cadre de la réforme à venir des lycées professionnels laissent craindre un grand chamboulement... qui n'a heureusement pas eu lieu, l'intendance n'arrivant pas à suivre le rythme des annonces. Mais la menace reste bien entière pour la rentrée 2025 car la ministre Grandjean n'entend, pour l'instant, rien des oppositions à son projet de réforme qui mettrait en péril l'avenir de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Le projet est en effet marqué par une nouvelle diminution des horaires tant disciplinaires que professionnels. La volonté d'orienter une part non négligeable des élèves vers l'apprentissage est aussi manifeste. Par ailleurs, sans doute pour tenir compte du succès d'un tel calendrier en voie générale ou technologique, il est prévu de placer les épreuves de baccalauréat au mois de mars pour augmenter le temps de stage en entreprise - généreusement gratifié 2,85€ de l'heure - notamment pour les élèves qui renonceraient à une poursuite d'étude. A cela s'ajoute la refonte complète de la carte des formations d'ici 2027 pour la calquer sur les besoins des entreprises locales. À l'assignation sociale des élèves de la filière professionnelle, déjà particulièrement marquée, s'ajouterait l'assignation à résidence, la valeur du diplôme, voire la formation à seulement quelques compétences, serait soumise au patronat du bassin d'emplois. Il ne s'agirait plus de former à un métier mais à un emploi. Un retour un siècle en arrière ! La mobilisation, notamment de la FSU avec le SNUEP-FSU, contre ce projet se poursuit, elle nous concerne toutes et tous.

La carte des formations évoluera très peu à la rentrée prochaine. Dans les lycées de l'académie, au lycée Perrier fermeture d'un BTS (action managériale) et ouverture d'un BTS (notariat), au lycée Gay Lussac réduction des capacités

d'accueil en CPGE ECG, qui peine à élargir son public, sans doute en raison de la réforme du lycée, et augmentation de la capacité en CPGE MPI. Le reste des évolutions concerne les lycées professionnels avec des incohérences notables : réduction globale de la capacité d'accueil à Bourgneuf dans la filière du soin à la personne (les EPHAD ne connaissant aucune difficulté de recrutement !) et fermeture du bac pro carrosserie à St Exupéry alors que 9 des 10 places de la formation sont occupées... Ces évolutions ont reçu un vote unanime contre en CSA académique et en CAEN.

Le CAEN a été l'occasion pour la région de s'adresser, comme à son habitude, un satisfecit. Les DGF 2024 des lycées sont pourtant en forte baisse (-31 % par rapport à 2023 sur l'ensemble de la région) alors que les fonds de réserve sont au plus bas en raison de la hausse des coûts de l'énergie. Les CA ne doivent pas hésiter à adresser des motions à la région pour obtenir, le cas échéant, les rallonges budgétaires permettant de fonctionner.

## AUDIENCES :

### BAC 2024

Le report des épreuves de spécialités, obtenu par le SNES était très attendu, mais il s'opère à une date trop tardive, fin juin et sans allègement des programmes, contrairement à nos demandes, ce qui va conduire à une concentration d'épreuves sur une très courte durée. Une telle concentration va générer de multiples convocations pour les enseignant-es, d'autant qu'elle viendra après une période intense pour essayer de boucler les programmes de spécialités. Pour faire remonter nos inquiétudes sur l'organisation de la session 2024 du bac général et technologique, et faire des demandes précises, une audience a été demandée auprès de la rectrice. La délégation a finalement été reçue par le Secrétaire général, le doyen des IPR et la cheffe de la Division des Examens et Concours (DEC).

Le doyen des IPR a indiqué que nos demandes d'aménagement et d'allègement des programmes avaient été entendues par l'inspection mais que la décision finale dépendait du ministre Attal. Il y a pourtant urgence à le faire ! Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée non plus sur l'absence de temps dédié à la préparation du Grand Oral, difficulté encore accrue cette année avec des programmes de spécialités non allégés, seule une vague promesse "d'accompagner" les enseignant-es concerné-es nous a été apportée. A notre question sur la composition des jurys de GO pour savoir si le dispositif retenu l'an dernier en voie générale serait reconduit, du fait notamment de l'évolution du déroulement du GO et des risques de convocations multiples, le doyen des IPR a renvoyé à une réflexion devant se poursuivre. À notre alerte sur le risque d'un vivier de professeurs de spécialités insuffisant et à leur surcharge de travail, la cheffe de la DEC a dit en être consciente. Les convocations pour le GO ne devraient pas excéder deux journées notamment pour celles et ceux déjà convoqué-es pour les corrections des écrits de spécialités. Nous avons enfin tout particulièrement alerté sur la situation des professeur-es de lettres que l'on sait extrêmement sollicité-es en fin d'année. Une réflexion est en cours sur l'organisation de l'EAF notamment sur le fait que les collègues convoqué-es le sont pour l'épreuve écrite ET pour l'épreuve orale.

Nous avons d'ores et déjà indiqué à nos interlocuteurs que nous demanderions une nouvelle audience en janvier pour faire le point. D'ici là, continuons à faire entendre par tous les moyens, les difficultés majeures dans lesquelles nous sommes mis-es pour préparer correctement nos élèves aux épreuves de bac et pour ensuite les évaluer !

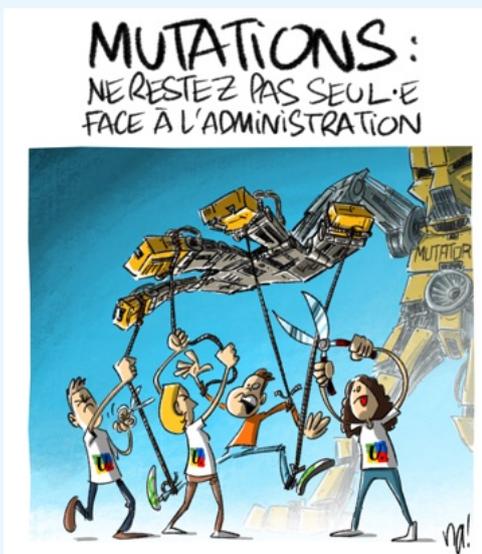
### STMG : des conditions d'enseignement impossibles, à revoir de toute urgence !

Une situation inacceptable dans les lycées de Limoges accueillant des classes de STMG a conduit les sections syndicales SNES des 3 lycées concernés (Renoir, Gay Lussac, Valadon) à solliciter une audience auprès de la Rectrice. Finalement reçus par le Secrétaire général, les collègues de la délégation ont d'abord dénoncé des effectifs pléthoriques à 35 voire 36 élèves qui rendent la gestion des classes très difficile et empêchent toute possibilité de suivi individualisé ou d'une quelconque remédiation dont beaucoup d'élèves auraient bien besoin. Ils ont aussi rappelé que la filière STMG

conduisait pourtant des élèves, parfois éloignés des attentes scolaires, au bac et au post bac notamment en BTS. Mais que cela nécessitait l'amélioration des conditions d'enseignement qui passe notamment par une baisse des effectifs par classe. Limiter le nombre d'élèves à un maximum de 30 par classe dans un premier temps et tendre vers 25 est une nécessité. Cela suppose que le rectorat anticipe les choses au moment de l'attribution des DGH et sorte des

logiques de financement actuelles guidées par une logique de baisse des emplois. Les réponses apportées sont inquiétantes : plutôt que d'augmenter les dotations permettant d'améliorer le fonctionnement de cette filière, le rectorat réfléchirait aux moyens de faire baisser le nombre d'élèves s'orientant en STMG. Cette stratégie interroge. Pourquoi une telle volonté apparemment téléguidée par le ministère ? Comment dissuader des élèves d'aller en STMG ? Où iraient ceux désireux de poursuivre dans une filière tertiaire alors que la réforme contestée des LP prévoit aussi la fermeture des filières tertiaires en bac professionnel ?

Nous reviendrons sur l'ensemble de ces questions lors du prochain CSA de décembre consacré au bilan de la rentrée. Rendez-vous aussi en janvier-février dans les établissements au moment de l'attribution des DGH. Il faudra examiner les dotations et faire entendre immédiatement nos exigences !



## PRÉVOYANCE ET SANTÉ : ÉVOLUTIONS À VENIR

Édouard Philippe, alors Premier ministre, a modifié de façon inédite le dispositif de protection sociale complémentaire des agent-es public-ques : à compter de 2025 les employeurs publics participeront à hauteur de 50 % du coût d'un contrat en complémentaire santé, après une phase transitoire portant cette participation à 15€/mois depuis le 1er janvier 2022. Mais ce faisant, les agent-es ne seront plus libres de choisir leur organisme complémentaire qui leur sera imposé par l'employeur.

Les organisations syndicales ont cependant unanimement validé cet accord car il acte un panier de soins de haut niveau (équivalent de celui de l'offre historique de la MGEN) en plus de la participation employeur.

Mais elles ont conditionné leur accord, à l'exigence, dans la Fonction publique d'État, de négociations permettant d'améliorer la couverture prévoyance des agent-es, tant d'un point de vue statutaire que pour permettre un couplage de l'offre complémentaire santé et prévoyance. La prévoyance couvre en effet les risques lourds en santé (congé long, invalidité, décès). Ces risques sont aujourd'hui couverts par une partie statutaire (congé maladie ordinaire de trois mois à plein traitement pour les fonctionnaires, possibilité d'un congé longue maladie rémunéré à temps plein pour un an, par exemple) ou par une partie complémentaire issue d'un contrat souvent lié à la complémentaire santé (complément de revenu à hauteur de 77 % en cas de passage à mi-traitement pour un congé maladie ordinaire de plus de trois mois avec la MGEN par exemple). La FSU a particulièrement œuvré pour que les négociations aient véritablement lieu et que le projet gouvernemental soit amélioré : les premières versions étaient en effet très éloignées des engagements pris.

En octobre 2023, un accord majoritaire a pu être signé (notamment par la FSU). Il acte des avancées notables pour la protection statutaire : taux de remplacement du salaire en CLM porté de 100 % du seul salaire indiciaire à 100 % du salaire indiciaire + 33 % du régime indemnitaire la première année, et de 50 % du seul salaire indiciaire à 60 % du salaire indiciaire et du régime indemnitaire les 2 années suivantes. Il prévoit aussi une amélioration du régime d'invalidité avec une augmentation des taux de remplacement et la fin de la mise en retraite pour invalidité, une meilleure rente en cas de décès et une rente éducation pour les enfants. Les agent-es non titulaires obtiennent les mêmes droits que les fonctionnaires, ce qui mettra fin à des situations de précarité terribles en cas de problèmes de santé pour ces collègues. Sans obtenir un couplage de l'offre en complémentaire santé à venir avec une offre complémentaire en prévoyance, les organisations syndicales signataires ont obtenu l'obligation pour l'employeur de proposer une couverture en prévoyance complémentaire avec prise en charge à hauteur de 7€ par l'employeur, l'adhésion de l'agent-e restant facultative. Cette couverture améliorera les taux de remplacement du CLM et de l'invalidité, augmentera les prestations en cas de décès. Rien en revanche n'est prévu pour le congé maladie ordinaire ou le congé longue durée, il faudra passer par une offre additionnelle, elle aussi proposée par l'employeur, mais sans participation financière à celle-ci, ce que la FSU a dénoncé, comme la faible participation employeur de 7€. Ces couvertures seront proposées aux agent-es en même temps que la complémentaire santé, sans questionnaire de santé si l'agent-e adhère dans les 6 mois après sa mise en place.

La FSU participera au comité de suivi de cet accord et au comité de sélection des organismes santé et prévoyance. Elle y portera l'exigence de couvertures de haut niveau, si possible supérieures à celles de l'accord Fonction publique, puisque des négociations sont ouvertes dans chaque ministère qui peuvent décider de niveaux de couvertures supérieurs. La FSU a déjà obtenu que des mécanismes de solidarité soient mis en place entre actif-ves et retraité-es, actuel-les et futur-es, mais se bat pour qu'ils soient améliorés. La FSU s'inquiète d'un possible processus d'anti sélection du risque prévoyance (un-e agent-e jeune pouvant se dire, à tort, qu'il n'a pas besoin de s'assurer pour une risque lourd en santé, au contraire d'un-e agent-e plus âgé-e), c'est pourquoi elle continue de plaider pour un couplage strict des risques santé et prévoyance. L'accord prévoit une évolution possible en ce sens à l'horizon 2030.

La FSU tiendra les personnels informés tout au long du processus jusqu'au 1er juillet 2025 où la bascule vers les contrats collectifs aura lieu dans l'Éducation nationale.

La FSU continue aussi de revendiquer la prise en charge à 100 % de l'ensemble des soins prescrits par la sécurité sociale, à rebours des logiques marchandes actuelles, dont l'accord sur la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique participe, qui organisent le remboursement des soins et la mise en concurrence des mutuelles avec les grands groupes d'assurance marchands.

### STAGE SYNDICAL : STATUT, CARRIÈRES



70 collègues ont participé à Limoges le 19 octobre, au stage sur la Fonction publique et les carrières animé par Laurent Tramoni. Des rappels historiques ont mis en lumière la façon dont les politiques

menées visent méthodiquement à casser les garanties et droits collectifs découlant du statut de la Fonction publique pour y substituer un cadre d'emploi dans lequel ce serait l'emploi occupé qui serait déterminant. Individualiser les rémunérations, aller vers davantage de contractualisation des missions, renforcer le management et le pouvoir du chef d'établissement : tels sont les objectifs poursuivis par les politiques libérales dont le pacte est le dernier avatar. Dans un contexte de dévalorisation majeure de nos métiers, l'objectif du pacte est bien d'individualiser les rémunérations et les services, d'augmenter le contrôle par le chef d'établissement de notre activité et de nous contraindre à travailler plus pour espérer perdre un peu moins. Fort-es des repères fournis tout au long du stage, les participant-es sont reparti-es dans leur établissement, mieux armé-es pour se défendre, faire vivre le refus collectif du pacte et faire entendre nos exigences : des métiers revalorisés, respectés dans leur statut et leur professionnalité, indispensables pour donner corps à un Service public d'éducation ambitieux pour tous les jeunes !